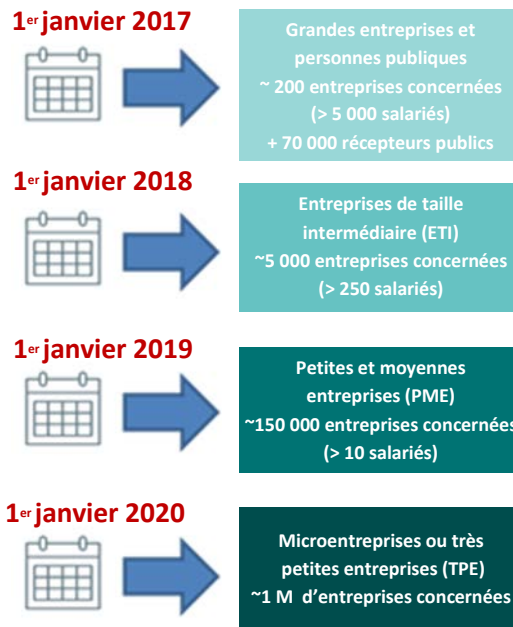


2017-2020 UNE OPPORTUNITÉ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Depuis le **1er Janvier 2017**, les structures publiques (services de l'Etat, collectivité locale, établissement public national) sont prêtes à recevoir toutes factures électroniques provenant de leurs fournisseurs. Pour répondre à ce besoin, une solution mutualisée et accessible depuis Internet a été réalisée : **Chorus Pro, point d'entrée unique et gratuit.**

Calendrier légal de mise en œuvre :



Gains financiers : Réduisez vos coûts d'impression, d'envoi et de stockage de vos factures. Gagnez en espace d'archivage.



Gains de temps : Simplifiez le processus de facturation et réduisez les délais de traitement de vos factures



Gains environnementaux : Réduisez votre empreinte carbone



Amélioration des relations avec nos fournisseurs : Suivez en temps réel l'état



Traçabilité et sécurité : Intégrez en automatique vos factures dans le système informatique comptable du CNRS.



Conformité à la législation fiscale : Les factures électroniques ont la même valeur que les factures papier.

Liens utiles :

Pour accéder à la documentation Chorus Pro :

- <http://www.economie.gouv.fr/aife/facturation-electronique>
- <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr>

Pour en savoir plus :

- Loi 2008-776 du 04/08/2008 de modernisation de l'économie, article 25
- Loi 2014-1 du 02/01/2014
- Ordonnance 2014-697 du 26/06/2014
- Décret 2016-1478 du 02/11/2016
- Arrêté du 09/12/2016
- Décret 2019-748 du 18/07/2019
- Article 289 du Code Général des Impôts



Direction des Comptes et de
l'Information Financière
Service Central du Traitement
de la Dépense
DCIF - SCTD

2 rue Jean Zay
54519 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX

Messagerie : SCTD.CNRS.ContactFournisseur@cnrs.fr



Dépasser les frontières

Dématérialisation des
factures des fournisseurs du
secteur public
Information à destination des
fournisseurs du CNRS



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

LES GRANDES ETAPES DE MES PREMIERES FACTURES DEMATERIALISEES

Vous avez à votre disposition 3 modes d'émission :

Mode portail : 1. Saisie manuelle de vos factures en ligne via un formulaire dans Chorus Pro

2. Dépôt unitaire ou en masse de vos factures : PDF signé ou non signé, format mixte : format minimum XML+PDF

Mode service : Utilisation des fonctionnalités du portail pour la transmission et la consultation des factures

Mode EDI (Echange de Données Informatisé) : Transmettre vos factures en automatisant les flux, directement vers Chorus Pro ou via un opérateur de dématérialisation

Plus votre volume annuel de factures est élevé plus la dématérialisation complète via des flux EDI s'avère rentable.

Quelle que soit la solution retenue, vous devrez créer un compte sur le portail Chorus Pro.



Chaque fournisseur est identifié **de manière unique** dans la solution mutualisée **Chorus Pro** selon un type d'identifiant dépendant de l'adresse du siège et du statut du fournisseur.

Le CNRS peut recevoir les factures fournisseurs sous le SIRET de destination 18008901303720 (unique SIRET autorisé).

Mode portail		Mode service (API)	Mode EDI
1-Saisie manuelle	2-Dépôt		
<ol style="list-style-type: none"> Je me connecte au portail Chorus Pro Je crée mon compte Je reçois un mail de confirmation d'activation de mon compte 	<p>https://chorus-pro.gouv.fr</p>	Utilisation des fonctionnalités du portail pour la transmission et la consultation des factures	Après ouverture d'un « compte » je transmets le flux au format structuré ou mixte (en direct ou via un opérateur). Le développement d'une interface est obligatoire

Je me munis des informations figurant sur le bon de commande du CNRS (ou communiquées lors de la notification du marché) à saisir obligatoirement

dans les champs prévus à cet effet : La référence d'engagement juridique : Numéro d'engagement ⇒ **exemple** 5679L085679 ← Correspond au n° de commande et/ou Numéro de marché (contrat ou marché) ⇒ **exemple** 02000100



Le Code du service destinataire de la livraison ou de la prestation ⇒ **exemple** MOY2800

<ol style="list-style-type: none"> Je signe en ligne le mandat de facturation et les conditions générales d'utilisation 	<ol style="list-style-type: none"> Je choisis le format de ma facture et je crée cette dernière depuis mon outil de facturation 	
	<p>PDF signé Je contacte une agence de certification</p> <p>PDF non signé Je possède des pistes d'audit fiables</p>	
<ol style="list-style-type: none"> Je saisis la facture manuellement 	<ol style="list-style-type: none"> Je dépose ma facture sur le portail 	
<ol style="list-style-type: none"> Je consulte l'avancement de mes factures 	<p>Exemples de statuts disponibles : Mise à disposition du destinataire, rejetée, mise en paiement, recyclée</p>	

Les factures sont archivées légalement pour le compte du fournisseur dans Chorus Pro (10 ans)



SERVICE CENTRAL DU
TRAITEMENT DE LA DEPENSE
DCIF - SCTD

2 rue Jean Zay
54519 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX

Messagerie : SCTD.CNRS.ContactFournisseur@cnrs.fr